



**PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DE LA  
COMMISSION D'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE  
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DU 03/09/2015**

L'an deux mille quinze et le jeudi 03 septembre à partir de .....09.... heures ....30..... Minutes, s'est tenue à la salle de réunion à la Direction Technique (DGSTM) de la Ville de Niamey, une réunion ordinaire de la Commission d'instruction des dossiers de demande de permis de construire pour l'année 2015.

La session a été présidée par Monsieur KASSOUM ABARRY, représentant la Ville de Niamey.

L'ordre du jour était le suivant :

- Examen et approbation des dossiers de demande de permis de construire ;
- Divers.

Etaients présents:

- Monsieur **Kassoum Abarry**, 1<sup>er</sup> représentant la Ville de Niamey ;
- Monsieur **Alou Mahamane Laouali**, 2<sup>ème</sup> représentant la Ville de Niamey ;
- Monsieur **Ali Beidi Ibrahim**, 1<sup>er</sup> représentant le Ministère de l'Urbanisme et de Logement ;
- Monsieur **Moussa Sourgo**, 2<sup>ème</sup> représentant le Ministère de l'Urbanisme et du Logement ;
- Monsieur **Adamou Assoumane** représentant de la DRI/VN (Ministère des Finances) ;
- Monsieur **Sanda Harouna** représentant la DADC (Ministère des Finances) ;
- Monsieur **Haboubacar Issoufou** représentant le Ministère de la Santé Publique ;
- Monsieur **Bachir Mohamed Dangay**, représentant le Ministère de l'Intérieure ;
- Monsieur **Abou Yacoubou** représentant le Ministère de l'Energie et du Pétrole ;
- Monsieur **Tinni Younoussa** représentant l'Ordre des Architectes ;
- Absents.
- Présents.

**I – EXAMEN ET APPROBATION DES DOSSIERS**

La Commission a procédé à l'examen de **06** dossiers de demande de permis de construire répartis comme suit : 1 Ancien dossier dont les réserves ont été levées et 5 Nouveaux.

A l'issue des échanges, la Commission a donné : un avis favorable pour (3) Dossiers de demande de permis de construire ; (0) dossiers ont reçu un avis favorable sous réserve de pièces complémentaires à fournir ; (3) dossiers ont reçu un avis défavorable.

La synthèse des délibérations figure dans le tableau ci-dessous

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS**

N°	Identité du demandeur	Références	Type d'immeuble	Type d'usage	Observations /recommandations	Avis de la commission
1	MALIKI ALZOUMA IDRISSE	9270/C.D	VILLA	HABITATION		FAVORABLE
2	Mr. ABDOU MAMAN LAOUAN	29893	VILLA	HABITATION		FAVORABLE
3	Mr. ABDOU MANZO MAHAMADOU	9836/B	VILLA	HABITATION		FAVORABLE
4	NIAMEY HOSPITAL SWISS CLINIC s/c de IDDI ANGO I	TFN° 36579	VILLA	COMMERCIAL (CLINIQUE)	Ancien dossier de retour MI/D/DGPC Protection Civil MEP/DREP Energie SR	DEFAVORABLE
5	Mr. ASSANE BOUREIMA ABDOURAHAMANE	8457/P	VILLA	HABITATION	MI/D/DGPC Protection Civil	DEFAVORABLE
6	Mr. HASSANE OUSMANE ISSOUFOU	7468/L	VILLA	HABITATION	MUL/C/DRUH/VN Division Architecture et Construction MUL/C/DRUH/VN Division Urbanisme et Habitat	DEFAVORABLE

## II- DIVERS

Les points soumis en divers étaient les suivants :

La commission a levé la séance aux environs de ...12.... heures ...30.. minutes.

Fait à la Niamey, le 03 septembre 2015



**Le Rapporteur de séance**

Monsieur ALOU MAHAMAN LAOUALI

Monsieur KASSOUM ABARRY